

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 janvier 2017
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-douzième année

Lettres identiques datées du 20 janvier 2017, adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale
et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur
permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la situation de crise dans laquelle se trouve le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, où des civils palestiniens, dont des enfants, continuent d'être tués, notamment lors d'exécutions extrajudiciaires, ou gravement blessés en raison de la force excessive employée par les forces d'occupation israéliennes.

Lundi 16 janvier 2017, dans le village de Touqou, près de Bethléem, en Cisjordanie occupée, un jeune Palestinien de 17 ans, Qoussei el-Amour, a été tué par balle. Il manifestait avec un groupe de civils contre la présence des forces d'occupation israéliennes dans son village. Contrairement aux forces d'occupation, qui sont arrivées dans des véhicules militaires blindés et étaient équipées des armes les plus perfectionnées et les plus meurtrières, Qoussei ne portait ni arme à feu ni couteau, mais était armé seulement de pierres. Comme nombre d'autres meurtres de Palestiniens commis par la Puissance occupante, ce terrible événement a été filmé puis diffusé dans le monde entier. La vidéo du meurtre de Qoussei montre clairement son corps gisant sur le sol, immobile, dans une oliveraie. Les forces d'occupation israéliennes lui sautent alors dessus et l'attrapent par les bras et les jambes pour le trainer vers leurs véhicules militaires : son corps est inerte et sa tête se cogne à plusieurs reprises contre le sol. Ses proches et amis présents sur les lieux se précipitent à son secours, mais les soldats israéliens leur tirent également dessus et les blessent.

En plus d'établir la vérité sur le meurtre effroyable dont a été victime Qoussei, la vidéo de cet événement tragique constitue une preuve supplémentaire des actes criminels et inhumains dont cette force d'occupation immorale se rend coupable de façon routinière à l'encontre d'une population civile sans défense. À l'instar de



nombreux autres évènements similaires, ce cas dément les fausses déclarations que débitent systématiquement les responsables israéliens lorsque de tels meurtres haineux de jeunes Palestiniens sont commis.

Le lendemain du meurtre brutal de Qoussei, les forces d'occupation israéliennes ont procédé à l'exécution extrajudiciaire d'un autre Palestinien. En cette ère du numérique, le meurtre barbare a également été filmé et montré au monde entier. Cette fois, la victime était Nidal Daoud Mehdaoui, un homme de 44 ans, venant de la zone Choueïké, au nord de Toulkarm, et père de cinq enfants. La vidéo montre Nidal traversant un point de contrôle militaire israélien illégal; les forces d'occupation lui tirent alors dessus et son corps sans vie s'effondre sur le sol.

Une semaine avant le meurtre de Qoussei et Nidal, un autre Palestinien, Mohamed Salhi (32 ans), a été tué à son domicile, dans le camp de réfugiés de Faraa, situé près de Naplouse et de Toubas. Le 10 janvier 2017, vers 2 h 30 du matin, plus de 10 soldats israéliens ont fait irruption chez Mohammed et l'ont abattu d'une rafale de tirs. Les forces d'occupation avaient prétendument pénétré dans le domicile de Mohammed afin de mener un assaut militaire sur un autre logement. Mohammed a été tué sous les yeux de sa mère malade, qui vivait avec lui. Au lieu de permettre à cette dernière de porter secours à son fils et de pleurer sa mort, les soldats israéliens l'ont enfermée, des heures durant, dans une petite pièce de son domicile tandis que son fils gisait au sol et se vidait de son sang, jusqu'à la fin de leur assaut sur une maison voisine.

Ce ne sont là que quelques-uns des exemples prouvant, une nouvelle fois, de manière douloureuse et brutale, le mépris total de la Puissance occupante pour la vie des Palestiniens. La dignité et l'humanité du peuple palestinien, tout comme son droit fondamental à la vie, sont régulièrement violées et piétinées par les forces d'occupation israéliennes, et ce en toute impunité puisque les auteurs de ces crimes commis contre notre peuple ne sont toujours pas poursuivis.

Comme en témoignent les meurtres susmentionnés ainsi que la liste interminable des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, figurant en annexe, Israël, Puissance occupante, continue de faire preuve du mépris le plus flagrant à l'égard de la loi. Ses crimes et violations systématiques et délibérées sont pour le peuple palestinien la source de destructions, de souffrances et d'angoisses infinies. Ces crimes sont intolérables et doivent être fermement condamnés. Cependant, au-delà de cette condamnation, la communauté internationale, et notamment le Conseil de sécurité, doivent exiger qu'Israël, Puissance occupante, mette immédiatement un terme à tous les crimes et violations commis à l'encontre des civils palestiniens et se conforme aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international, ainsi que l'ont clairement exigé l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité dans de nombreuses résolutions, y compris la plus récente, à savoir la résolution 2334 (2016), qui doivent être respectées, sans exception.

Le sort tragique des Palestiniens perdurera et la paix ne pourra être instaurée tant qu'Israël, Puissance occupante, ne sera pas contrainte d'assumer les conséquences de ses violations des droits de l'homme et de ses crimes. À cet égard, nous sommes fermement convaincus que seule l'obligation faite à Israël de répondre de ses actes peut remédier à la culture de l'impunité et faire prévaloir le respect du droit international et des droits de l'homme. Il est donc absolument impératif que la loi soit appliquée, y compris les dispositions des résolutions pertinentes de l'ONU.

La communauté internationale doit prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'Israël cesse de se comporter comme un État au-dessus des lois et mette fin une fois pour toutes à son occupation illégale ainsi qu'à toute forme d'oppression visant le peuple palestinien et son territoire. C'est la seule voie possible vers la paix.

La présente lettre fait suite aux 601 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 5 janvier 2017 (A/ES-10/738-S/2017/14), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Riyadh **Mansour**

**Annexe aux lettres identiques datées du 20 janvier 2017
adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée
générale et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur
permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

5 janvier 2017

- Les forces navales d'occupation israéliennes ont attaqué des bateaux palestiniens qui naviguaient près de Soudaniya, à environ 4 milles marins au large de Gaza. Elles les ont poursuivis avant d'ouvrir le feu, causant de graves dégâts. L'un des bateaux a été coulé par l'attaque et le pêcheur qui se trouvait à bord, Mohamed Hassi, n'a toujours pas été retrouvé.

6 janvier 2017

- Alors qu'il marchait sur le bord de la route, au sud de la ville de Naplouse, un Palestinien de 40 ans a été grièvement blessé après avoir été renversé par le véhicule d'un Israélien issu d'une colonie illégale.

8 janvier 2017

- Les forces d'occupation israéliennes ont arrêté trois Palestiniens, dont deux mineurs, au cours de raids militaires menés dans plusieurs villes de Cisjordanie occupée.
- Un groupe de colons israéliens extrémistes, accompagnés et protégés par les forces d'occupation israéliennes, ont pris le contrôle d'un bâtiment du quartier de Silwan, à Jérusalem-Est occupée, qui appartenait à Hani Sarhan. Ce Palestinien de Jérusalem-Est se trouvait en Jordanie lorsque sa maison a été illégalement saisie.
- Des organisations illégales de colons ont récemment saisi un grand nombre de bâtiments et d'habitations de la zone de Silwan pour en faire des avant-postes de colonies illégales. Au cours des dernières années, les forces d'occupation israéliennes ont démolé quelque 88 maisons de Silwan, afin d'étendre leur colonisation illégale.

9 janvier 2017

- À Marda, village situé près de la ville de Salfit en Cisjordanie, les forces d'occupation israéliennes ont rasé un terrain appartenant à un Palestinien et démolé un stand sous le prétexte fallacieux que les constructions avaient été faites « sans permis ».
- Les forces d'occupation israéliennes ont arrêté 20 Palestiniens lors de raids militaires et d'opérations d'arrestation et de perquisition à grande échelle, menés dans plusieurs villes de Cisjordanie occupée.
- Des colons israéliens illégaux ont attaqué et endommagé des dizaines de véhicules palestiniens lors de leur passage à proximité des villages de Houara et Bourin, au sud de Naplouse. Ils ont également agressé des passagers palestiniens près de ces deux villages après les avoir contraints à sortir de leurs véhicules.

- Les forces d'occupation israéliennes ont ordonné la démolition de deux édifices dans le village de Fakhit, au sud d'Al-Khalil, sous le prétexte fallacieux qu'ils avaient été construits en zone C sans autorisation. Les deux bâtiments avaient été offerts par la coopération italienne dans le cadre de l'aide humanitaire européenne apportée aux Palestiniens vivant dans la zone C. Selon des organisations humanitaires, Israël aurait détruit en 2016 plus de constructions en zone C que pendant les années précédentes.

10 janvier 2017

- Dans le cadre d'un raid militaire à grande échelle mené dans le camp de réfugiés de Faraa, au sud de Toubas, les forces d'occupation israéliennes ont abattu Mohamed Salhi (32 ans), le laissant se vider de son sang, après s'être violemment introduites chez lui afin d'accéder à une maison voisine.
- Les forces d'occupation israéliennes ont agressé Chafiq Joumaa, une Palestinienne âgée de 80 ans, lors du raid du village de Kafr Qaddoum, à l'est de Qalqiliya.
- Les forces d'occupation israéliennes ont placé 25 Palestiniens en détention au cours de raids militaires nocturnes menés dans plusieurs villes de Cisjordanie occupée.
- Les forces d'occupation israéliennes ont détruit une canalisation de 11 kilomètres partant du village d'Atouf et alimentant 36 familles palestiniennes de Ras el-Ahmar et Hadidiyé (province de Toubas), dans la vallée du Jourdain.

11 janvier 2017

- Un bulldozer israélien a rasé une route qui avait été remise en état grâce au soutien des donateurs, près du village de Boueïb, à Massafer Yatta, au sud d'Al-Khalil. Cette route essentielle reliait de nombreuses communautés du sud d'Al-Khalil.
- Les forces d'occupation israéliennes ont arrêté 36 Palestiniens, dont un haut responsable, anciennement Gouverneur de Jénine, au cours de raids militaires nocturnes menés dans toute la Cisjordanie.

14 janvier 2017

- Les forces navales israéliennes ont ouvert le feu sur des pêcheurs palestiniens au large du nord de la bande de Gaza.

15 janvier 2017

- Des colons israéliens illégaux ont fait irruption dans la cour de la maison de Mohamed Mouheissen, cassé les meubles extérieurs, abîmé les plantes et brisé des versets du Coran mis sous verre. M. Mouheissen et sa famille vivent au rez-de-chaussée d'un bâtiment de six étages. Des colons israéliens se sont illégalement appropriés les cinq appartements supérieurs en octobre 2014 et, depuis, ils agressent régulièrement M. Mouheissen et les membres de sa famille. Au cours de l'année 2016, le Bureau de la coordination des affaires

humanitaires a recensé 107 attaques menées par des colons contre des Palestiniens et leurs biens.

16 janvier 2017

- Les forces navales d'occupation israéliennes ont ouvert le feu sur des bateaux de pêche palestiniens et arrêté deux pêcheurs qui naviguaient au large de Gaza.
- Les forces d'occupation israéliennes ont confisqué deux tracteurs appartenant à des Palestiniens dans le village de Khirbet Ebziq, à l'est de Toubas, sous prétexte que ceux-ci se trouvaient à l'intérieur d'une zone militaire.
- Les forces d'occupation israéliennes ont entrepris de déraciner des centaines d'oliviers appartenant à des Palestiniens dans une zone située à l'est de Qalqiliya, prétendant vouloir ouvrir une route exclusivement réservée aux colons juifs vivant dans des colonies illégales de Cisjordanie. Selon l'un des propriétaires des terrains concernés, Moussa el-Tabib, près de 2 000 arbres devaient être arrachés au total, dont des arbres vieux de cinq cents ans.
- Les forces d'occupation israéliennes ont abattu Qoussei el-Amour (17 ans), dans le village de Touqou, près de Bethléem : elles l'ont traîné sur 100 mètres, alors qu'il était grièvement blessé, et il est mort peu après. Elles ont ensuite ouvert le feu sur des Palestiniens qui tentaient de le secourir, blessant quatre personnes, dont une femme âgée.

17 janvier 2017

- Firas Mahmoud a été contraint de démolir sa propre maison, à Issaouïyé, après que la Puissance occupante l'a informé qu'elle allait détruire sa maison puis l'obliger à assumer les coûts de cette opération.
 - Nidal Mahdaoui (44 ans), originaire de la banlieue de Choueïké, au nord de Toulkarm, a été abattu par les forces d'occupation israéliennes à un point de contrôle militaire illégal.
-